

**1. Remarques Générales**

**Mesures applicables à toutes les activités extrascolaires et aux activités de jour (jusqu'à 18 ans inclus)**

- Pas de compétitions ou autres contacts avec des équipes ou des groupes (d'âge) en dehors de sa propre équipe ou de son groupe d'âge.
- Aucun changement de bulle pendant toute la durée de l'activité, y compris pendant le repas.
- Il est vivement conseillé de limiter le nombre de hobbies en groupe à un hobby par enfant ou par jeune.

**Directives supplémentaires pour les personnes assurant l'encadrement/personnes responsables :**

- Respect des règles en vigueur en ce qui concerne le port du masque et les distances de sécurité à tenir avec les collègues assurant l'encadrement/collègues responsables
- Les personnes assurant l'encadrement/personnes responsables prennent leur repas séparément et individuellement. Pendant le moment du repas, les personnes assurant l'encadrement peuvent être présentes en portant un masque.

**Respect des directives déjà connues et appliquées**

- Pas de personnes extérieures non nécessaires
- Port du masque et respect des distances de sécurité obligatoires pour les parents lorsqu'ils déposent et reprennent leurs enfants.

**Mesures supplémentaires pour les jeunes de 13 à 18 ans inclus**

- Les activités sont annulées s'il y a un risque que les participants ne doivent se rendre à l'intérieur à un moment donné (en cas de mauvais temps, de pluie...).
- Les jeunes peuvent uniquement se rendre à l'intérieur pour aller aux toilettes individuellement.
- Les activités sont obligatoirement organisées à l'extérieur.

Ce règlement s'applique également au fonctionnement local des plaines de jeux et à l'enseignement artistique à temps partiel, mais pas à l'accueil extrascolaire, à la garderie, à l'école des devoirs et à l'offre spécifique d'activités pour les enfants vulnérables, en retard d'apprentissage, etc. L'aide à la jeunesse reste garantie.

Ce protocole s'applique sans préjudice au protocole lié au décrochage scolaire

		Du 1er février 2021 au 12 février 2021 inclus ET du 22 février 2021 au 1er mars 2021 inclus		Du 13 février 2021 au 21 février 2021 inclus	
Capacité d'accueil	Jusque 12 ans accomplis	Intérieur:	Bulle(s) de <b>10</b> personnes (encadrants non compris) Plusieurs bulles <b>strictement séparées</b> sont possibles.	Bulle(s) de <b>25</b> personnes (encadrants non compris) Plusieurs bulles <b>strictement séparées</b> sont possibles.	
		Extérieur:	Bulle(s) de <b>10</b> personnes (encadrants non compris) Plusieurs bulles <b>strictement séparées</b> sont possibles.	Bulle(s) de <b>25</b> personnes (encadrants non compris) Plusieurs bulles <b>strictement séparées</b> sont possibles.	
	À partir de 13 ans et jusque 18 ans accomplis	Intérieur:	<b>Interdit</b> Sauf dans le cadre du protocole lié au décrochage scolaire	<b>Interdit</b> Sauf dans le cadre du protocole lié au décrochage scolaire	
		Extérieur:	Bulle(s) de <b>10</b> personnes (encadrants non compris) Plusieurs bulles <b>strictement séparées</b> sont possibles.	La taille du groupe est limitée à 25 personnes - autant que possible, il est préconisé de conserver des bulles de 10 personnes. Plusieurs bulles <b>strictement séparées</b> sont possibles.	
Activités	Jusque 12 ans accomplis sur le lieu habituel de l'activité (Y compris stage sans nuitées)	Intérieur:	<b>Autorisé</b> (bulle(s) de 10 personnes, encadrants non compris) ↳ se référer à la capacité d'accueil	<b>Autorisé</b> (bulle(s) de 25 personnes, encadrants non compris) ↳ se référer à la capacité d'accueil	
		Extérieur:	<b>Autorisé</b> (Bulle(s) de 10 personnes, encadrants non compris) ↳ se référer à la capacité d'accueil	<b>Autorisé</b> (Bulle(s) de 25 personnes, encadrants non compris) ↳ se référer à la capacité d'accueil	
	À partir de 13 ans et jusque 18 ans accomplis sur le lieu habituel de l'activité (Y compris stage sans nuitées)	Intérieur:	<b>INTERDIT</b>	<b>INTERDIT</b>	
		Extérieur:	<b>Autorisé</b> (Bulle(s) de 10 personnes, encadrants non compris) ↳ se référer à la capacité d'accueil	<b>Autorisé</b> La taille du groupe est limitée à 25 personnes - autant que possible, il est préconisé de conserver des bulles de 10 personnes	
	Avec public	<b>INTERDIT</b>			
	Extra-muros	<b>Autorisé</b> : (Bulle(s) de 10 personnes, encadrants non compris) ↳ <b>OBLIGATION</b> de se référer à la capacité d'accueil du protocole Jeunesse <b>ET</b> ↳ <b>OBLIGATION</b> de respecter le protocole en vigueur dans le secteur concerné, si celui-ci est plus strict			
	Séjours à l'étranger (UE - International)	<b>INTERDIT</b>			
	Formations pour les animateurs	Non-résidentiel	<b>Autorisé en extérieur</b> à partir de 13 ans jusque 18 ans accomplis ↳ se référer à la capacité d'accueil	<b>Autorisé en extérieur</b> à partir de 13 ans jusque 18 ans accomplis ↳ se référer à la capacité d'accueil	
		Résidentiel	<b>INTERDIT</b>	<b>INTERDIT</b>	
	Réunions des organes de l'ASBL (CA, Bureau,...)	<b>INTERDIT</b> en présentiel   <b>Autorisé</b> en distanciel ↳ se référer à la législation adéquate (Justice)			
	Festival, Foire, Salon, Congrès, Conférence	<b>INTERDIT</b>			
	Entretiens et cours en individuels	Jusque 12 ans accomplis	Entretien individuel: <b>Autorisé</b> Cours individuel: <b>Autorisé</b>	Entretien individuel: <b>Autorisé</b> Cours individuel: <b>Autorisé</b>	
		À partir de 13 ans et jusque 18 ans accomplis	Entretien individuel: <b>INTERDIT</b> Cours individuel: <b>INTERDIT</b> ↳ se référer au protocole lié au décrochage scolaire	Entretien individuel: <b>INTERDIT</b> Cours individuel: <b>INTERDIT</b> ↳ se référer au protocole lié au décrochage scolaire	
Formations de "pair à pair"	<b>Autorisé en extérieur</b> à partir de 13 ans jusque 18 ans accomplis ↳ se référer à la capacité d'accueil		<b>Autorisé en extérieur</b> à partir de 13 ans jusque 18 ans accomplis ↳ se référer à la capacité d'accueil		
Entre encadrants	<b>Autorisé en extérieur</b> à partir de 13 ans jusque 18 ans accomplis ↳ se référer à la capacité d'accueil		<b>Autorisé en extérieur</b> à partir de 13 ans jusque 18 ans accomplis ↳ se référer à la capacité d'accueil		
Séjours/Stages avec nuitées	Jusque 12 ans accomplis	<b>INTERDIT</b>			
	À partir de 13 ans et jusque 18 ans accomplis	<b>INTERDIT</b>			
Port du masque et distanciation physique (1,5 m)	Jusque 12 ans accomplis	Intérieur:	Distanciation physique et masque non obligatoires	Distanciation physique et masque non obligatoires	
		Extérieur:	Distanciation physique et masque non obligatoires	Distanciation physique et masque non obligatoires	
	À partir de 13 ans et jusque 18 ans accomplis	Intérieur:	<b>Non-pertinent car activités de jeunesse interdites en intérieur à partir de 13 ans jusque 18 ans</b>	<b>Non-pertinent car activités de jeunesse interdites en intérieur à partir de 13 ans jusque 18 ans</b>	
		Extérieur:	Distanciation physique <b>et</b> masques <b>obligatoires</b> . Les masques, sauf pour les activités physiques sportives, sont utilisés correctement. Les contacts physiques intenses sont évités au maximum.	Distanciation physique <b>et</b> masques <b>obligatoires</b> . Les masques, sauf pour les activités physiques sportives, sont utilisés correctement. Les contacts physiques intenses sont évités au maximum.	
Encadrants	<b>Obligatoire dans toutes les situations</b>				
Repas et collation	Jusque 12 ans accomplis	Intérieur:	Repas <b>autorisé</b> par bulle de 10. ↳ Les personnes assurant l'encadrement/personnes responsables prennent leur repas séparément et individuellement. Pendant le moment du repas, les personnes assurant l'encadrement peuvent être présentes en portant un masque.	Repas <b>autorisé</b> par bulle de 25. ↳ Les personnes assurant l'encadrement/personnes responsables prennent leur repas séparément et individuellement. Pendant le moment du repas, les personnes assurant l'encadrement peuvent être présentes en portant un masque.	
		Extérieur:	Repas <b>autorisé</b> par bulle de 10. ↳ Les personnes assurant l'encadrement/personnes responsables prennent leur repas séparément et individuellement. Pendant le moment du repas, les personnes assurant l'encadrement peuvent être présentes en portant un masque.	Repas <b>autorisé</b> par bulle de 25. ↳ Les personnes assurant l'encadrement/personnes responsables prennent leur repas séparément et individuellement. Pendant le moment du repas, les personnes assurant l'encadrement peuvent être présentes en portant un masque.	
	À partir de 13 ans et jusque 18 ans accomplis	Intérieur:	<b>Interdit</b>	<b>Interdit</b>	
		Extérieur:	Collation individuelle permise uniquement en extérieur. ↳ Cette collation doit être apportée par le Jeune et ne peut être distribuée par la structure.	Collation individuelle permise uniquement en extérieur. ↳ Cette collation doit être apportée par le Jeune et ne peut être distribuée par la structure.	
Règles sanitaires de base	Voir protocole textuel				
Utilisation du matériel	Voir protocole textuel				
Transport vers/depuis le lieu de l'activité	Voir protocole textuel				
Accueil des parents	Voir protocole textuel				
Procédure gestion de cas COVID-19	Voir protocole textuel				
Activités sportives	Se référer au protocole de l'ADEPS				